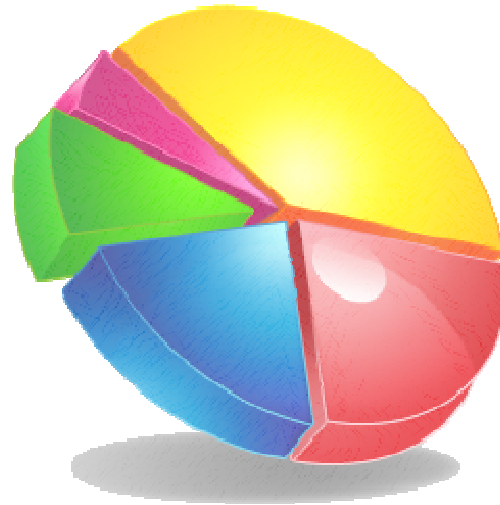


Bilan d'activités

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE



2
0
1
3

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE MOT DU PRESIDENT



Le Bilan d'Activités 2013 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise clôture l'exercice annuel, il est aussi le point d'orgue de ce mandat débuté sous la présidence de Monsieur René Barbier.

Vivre ensemble n'est pas facile ; cela suppose d'être attentif, à l'écoute des autres, de surpasser son intérêt particulier et d'œuvrer dans l'intérêt général, pour le bien commun.

Fort de ses 8 communes membres depuis 2012, la CCHVO a, depuis 2004, bataillé pour le développement économique, le commerce et l'emploi, mis en place un réseau de transport urbain, repris la gestion des parkings à proximité des gares, instruit les demandes d'urbanisme, intégré le gymnase et la piscine intercommunale, soutenu la Maison de la Justice et du Droit.

L'année 2013, grâce à l'investissement des élus et la mobilisation des agents, a été le théâtre de réalisations telles que l'installation de la halte fluviale, la restauration du Lavoir de Nointel, les travaux de réparation de la piscine.

Cette année a aussi permis de lancer (et relancer) des projets très importants dont notre territoire a besoin ; je pense en particulier au projet de nouvelle piscine intercommunale, à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), au Contrat Local de Santé.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Yves OLLIVIER

SOMMAIRE

- 1/ La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2013**
- 2/ Une équipe à votre service**
- 3/ Les éléments budgétaires et financiers**
- 4/ Le développement économique et l'emploi**
- 5/ Les services aux usagers**
- 6/ L'environnement et le cadre de vie**
- 7/ Le droit des sols**
- 8/ La sécurité**
- 9/ La culture**
- 10/ Le sport**
- 11/ La communication**

1. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2013

Beaumont-sur-Oise

8 977 Beaumontois

Superficie : 5,6 km²

Maire : Fabrice Millereau

Mairie :

Tél. : 01.30.28.79.79

Fax : 01.30.28.79.64

beaumont.sg@wanadoo.fr



Bernes-sur-Oise

2 371 Bernois

Superficie : 5,5 km²

Maire : Yves Ollivier

Mairie :

Tél. : 01.34.70.03.11

Fax : 01.30.34.27.68

mairiebernes@wanadoo.fr



Bruyères-sur-Oise

3 565 Briolins

Superficie: 8,9 km²

Maire : Alain Garbe

Mairie :

Tél. : 01.30.28.76.50

Fax : 01.30.28.76.51

mairie@bruyeres-sur-oise.fr



Champagne-sur-Oise

4 700 champenois

Superficie : 9.45 km²

Maire : Joël Berniot

Mairie :

Tel : 01 30 28 77 77

Fax : 01.39.37.03.88

accueil@villedechampagne.fr



Mours

1 364 Moursiens

Superficie : 2,5 km²

Maire : Joël Bouchez

Mairie :

Tél. : 01.30.28.75.10

Fax : 01.34.70.02.79

infos.mairie.mours@wanadoo.fr



Nointel

731 Nointellois

Superficie : 3,2 km²

Maire : Jean-Luc Mauduit

Mairie :

Tél. : 01.34.70.01.41

Fax : 01.34.70.36.33

nointel-mairie@wanadoo.fr



Persan

10 424 Persannais

Superficie : 5,1 km²

Maire : Philippe Cousin

Mairie :

Tél. : 01.39.37.48.80

Fax : 01.39.37.48.81



Ronquerolles

855 Ronquerollais

Superficie : 4,7 km²

Maire : Jean-Marie Duhamel

Mairie :

Tél. : 01.34.70.50.88

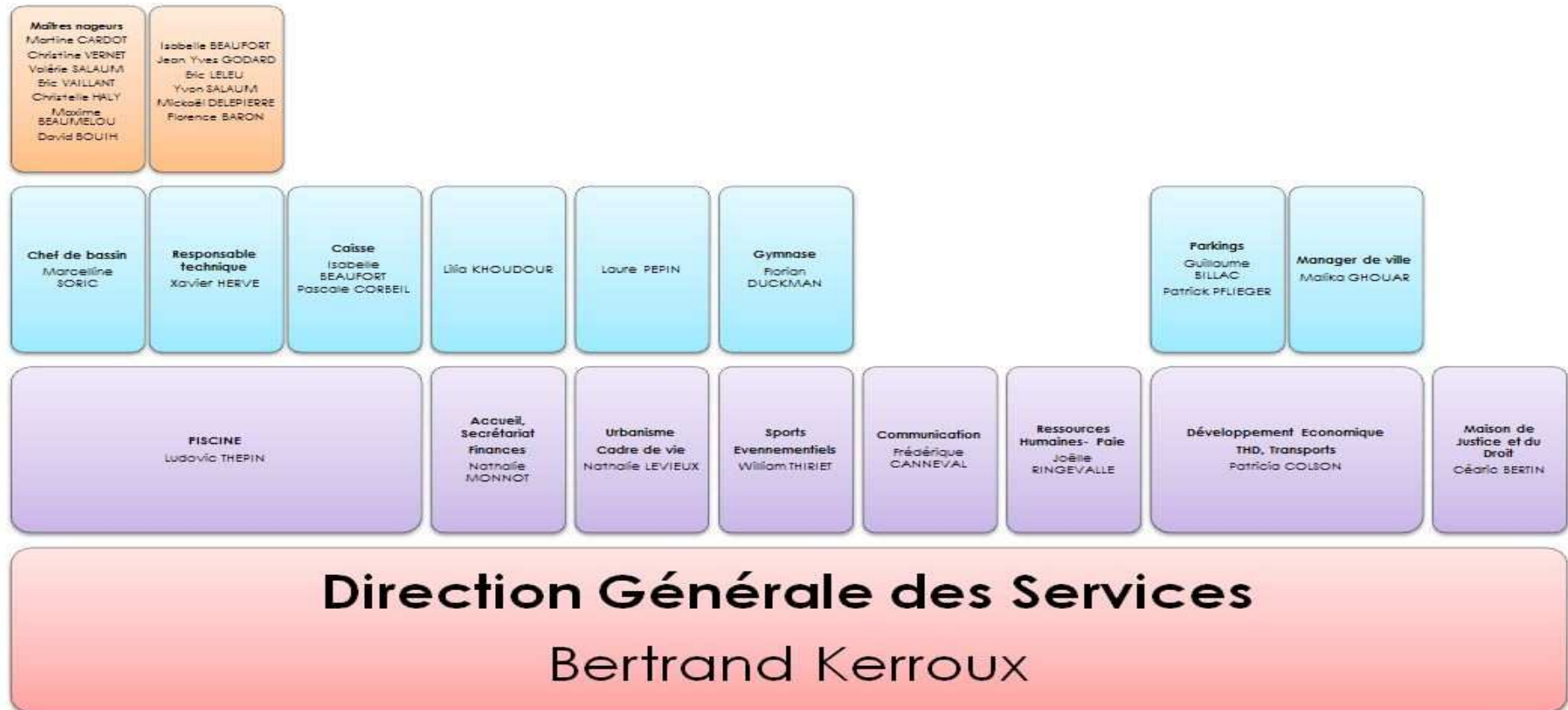
Fax : 01.39.37.20.40

mairie.ronquerolles95@wanadoo.fr



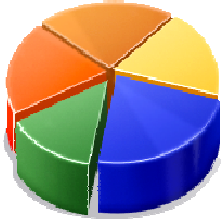
2. Une équipe à votre service

a. Structure de l'équipe



b. Les réunions des instances communautaires en 2013

Réunions du Bureau com.taire	Réunions du Conseil com.taire	Commission Communication	Commission Finances, administration générale	Commission Petite Enfance	Commission Dév Eco, Délinquance	Com Sport	Commission culture	Com transport	Com Aménagt de l'espace, urbanisme	Com Accessibilité	Réunion de service	Commission d'appel d'offres
28/01/13	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/
04/02/13	18/02/13	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/
25/03/13	15/04/13	/	/	/	/		/	/	/	/	28/03	/
29/04/13	/	16/04/13	/	/	/		23/04/13	16/04	/	/	11e+25/04	/
/	/	/	/	/	/		/	/	/	/	30/05	/
10/06/13	24/06/13	/	/	/	/		/	/	/	/	14/06	/
/	/	/	/	/	/		/	08/07	/	/	04/07	/
16/09/13	30/09/13	24/09/13	17/09/13	/	/		/	/	/	/	05e+26/09	/
14/10/13	/	/	/	/	14/10		04/10/13	/	15/10	/	/	/
18/11/13	/	/	/	/	/		/	/	/	/	28/11	/
16/12/13	02/12/13	9/12/13	10/12/13	/	/		/	/	/	/	/	/



3. Les éléments budgétaires et financiers

a. Répartition des dépenses

Zoom sur les principales dépenses de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2013		(2012)
Frais de personnel	1 333 515.08 €	1 212 105.96 €
Charges à caractère général dont:	409 141.78 €	423 809.28 €
Locations mobilières et immobilières + charges	51 309.10 €	39 417.00 €
Frais d'affranchissement	10 014.70 €	12 196.31 €
Développement durable et environnement dont :	3 787 220.14 €	3 605 389.45 €
Collecte et traitement des ordures ménagères	3 719 703.00 €	3 553 776.96 €
Aménagement des berges de l'Oise	45 316.78 €	30 262.00 €
Parc Naturel du Vexin français	22 200.36 €	21 350.49 €
Développement des infrastructures intercommunales	939 054.42 €	934 977.94 €
dont :		
Entretien et gestion de la piscine intercommunale	894 150.00 €	879 595.00 €
Entretien et gestion du parking de Nointel	15 801.83 €	14 013.00 €
Entretien et gestion du gymnase S. Diagana	29 102.59 €	41 369.94 €
Développement des transports	151 504.74 €	152 103.30 €
Développement du secteur économique et de	161 481.08 €	186 452.36 €

l'emploi dont :		
Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique	69 948.50 €	69 948.50 €
Roul'vers	11 148.00 €	11 148.00 €
Mission Locale - la MILNOVOISE	50 527.50 €	50 029.50 €
Promotion économique du territoire et des commerces	24 449.08 €	54 271.36 €
Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise	1 208.00 €	1 055.00 €
ACHVO	4 200.00 €	-
Développement de la Culture et du Sport dont :	104 867.98 €	103 304.08 €
Subvention pour le Cinéma Beaumont-Palace	30 000.00 €	30 000.00 €
Subvention pour l'Ecole de Musique	70 000.00 €	70 000.00 €
Organisation du Salon Intercommunal des Talents Locaux	689.52 €	611.16 €
Organisation des Foulées du Haut Val d'Oise (+Randonnée 2013)	4 178.46 €	2 692.92 €
Développement de la citoyenneté et de la solidarité dont :	31 321.44 €	30 847.00 €
Maison de la Justice et du Droit	24 386.44 €	23 912.00 €
Subvention pour les Restaurants du Cœur	6000.00 €	6 000.00 €
Subvention pour la Croix Rouge	935.00 €	935.00 €
Développement et amélioration du cadre de vie	11 692.02 €	14 096.79 €

dont :		
Soutien financier à la plantation d'arbres	6 594.67 €	7 051.16 €
Lutte anti-graffiti	5 097.35 €	7 045.63 €
Développement de la Communication	9 579.23 €	18 164.13 €
Diffusion du bulletin intercommunal	8 689.41 €	8 621.96 €
Mise en œuvre d'actions de communication	889.82 €	9 542.17 €

b.Principales recettes

Zoom sur les principales recettes de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise en 2013			(2012)
Impôts et taxes dont :			
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 744 757.00 €	3 582 035.00 €	
Contributions directes	1 811 555.00 €	1 670 428.00 €	
Attribution de compensation "autres"	100 172.00 €	121 386.00 €	
Dotations, Subventions, Participations, dont :			
Dotation de base des groupements de communes	426 824.00 €	415 056.00 €	
Participation à la Maison de la Justice et du Droit	24 386.44 €	20 718.66 €	
Etat-compensation au titre des exonérations des taxes foncières	71 862.00 €	201 957.00 €	
Région - gymnase	8 713.66 €	0.00 €	
Remboursement de l'Etat - CDAD	9 000.00 €	8 500.00 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés	164 262.47 €	65 444.59 €	
Produit des services du domaine et des			

ventes, dont :		
Foulées du Haut Val d'Oise	1 192.00 €	1 642.00 €
Remboursement de frais par la fourrière	2 200.00 €	0.00 €
Remboursement de frais par les budgets annexes	764 174.00 €	788 800.76 €
Produits exceptionnels	3 628.02 €	5 204.47 €
Remboursement sur rémunération du personnel	70 650.27 €	38 308.25 €
FCTVA	5 470.18 €	1 376.01 €

c. Evolution des consommations budgétaires

		Investissement	Fonctionnement	Total
2012	Dépenses	100 285.01 €	6 558 923.82 €	6 659 208.83 €
	Recettes	290 710.93 €	7 485 683.78 €	7 776 394.71 €
2013	Dépenses	107 586.46 €	6 996 064.25 €	7 103 650.71 €
	Recettes	187 441.63 €	7 186 087.40 €	7 373 529.03 €

4. Le développement économique et l'emploi



a. Zone d'activités économique de Bruyères-sur-Oise

Rappel :

La zone d'activités de Bruyères-sur-Oise a vocation à devenir, dans les prochaines années, la quatrième plateforme multimodale d'Ile-de-France. L'ensemble représente environ 187 hectares à vocation logistique et industrielle : 26 établissements et 800 salariés. Les secteurs d'activité dominant sur la zone sont : la logistique, les travaux publics et le traitement des métaux.

En 2011 une étude de prestation intellectuelle dite « étude de positionnement de la plateforme multimodale de Bruyère-sur-Oise » d'un montant de 66 378 € TTC a été conduite et financée par les partenaires de la CCHVO (CCI-Département-Ports de Paris).

Il en a résulté que le caractère à la fois industriel et logistique de la plateforme devait être renforcé. L'étude a également mis en avant des besoins et des attentes fortes visant à renforcer les aspects multimodaux du site à développer l'accès routier sud.

La plateforme portuaire d'une surface de 58 hectares comprend un port public dont le terminal fluvial conteneurs d'une surface de 3 hectares a été inauguré le 9 octobre 2012.

Et opéré depuis lors par le manutentionnaire Terminaux de Seine SAS, filiale de Paris-Terminal.

Le Comité de Pilotage du « Port de Bruyères-sur-Oise »

C'est l'entité assurant l'organisation, l'aménagement et la promotion de la plateforme. Le pilotage des actions liées au développement d'une part, à l'aménagement d'autre part.

Il s'est réuni le 13 juin 2013, et le 12 décembre 2013 et a validé les axes de travail suivant :

- Continuer le travail sur l'identité de la plateforme par le remplacement sur les panneaux de signalisation de « zone d'activités » par « Port de Bruyères-sur-Oise ».
- Mise en place d'une signalétique interne et déploiement d'une signalisation réglementaire complétée par des ensembles « relais » sur le réseau départemental depuis l'A16
- Création d'une desserte fluviale conteneur
- Etude sur l'accès sud : présentation des différentes variantes possibles pour une solution entrée/sortie avec alterna

Le principe d'un accès sud de la plateforme a été validé par le département et la région IDF. Les variantes de l'accès sud ont été présentées aux villes parties-prenantes du projet en septembre 2013. Des études complémentaires d'impact du trafic lié à cette ouverture ont été demandées et seront réalisées en 2014

La commercialisation des terrains de l'EURL les Aubins n'a pas évolué en 2013.

OBJECTIFS 2014 :

- Mise en place d'une aire de stationnement et son panneau Relais Information Services (RIS)
- Mise en conformité et adaptation d'une signalisation, adéquate depuis l'A16, vers le Port de bruyères-sur-Oise
- Réalisation des études complémentaires de l'accès sud
- Assistance juridique pour la gouvernance : structure juridique du groupement opérationnel qui se substituera au comité de développement pour tous les aspects et conduite d'actions liées à l'aménagement de la plateforme

b. L'attractivité du territoire

Participation au Salon National de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI)

Le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) organise chaque année un espace d'exposition collectif au Salon National de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI), en partenariat avec différents acteurs économiques du Val d'Oise et notamment des Communes, Communautés de Communes ou Communauté d'Agglomération du département.

La CCHVO a décidé de participer au SIMI, sur le stand du CEEVO les, 4, 5 et 6 décembre 2013. A ses côtés, la SEMAVO, l'un de ses partenaires sera présent.

Au cours de ce Salon, le Président du Conseil Général et le Président du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) ont présenté « les grands projets structurants d'aménagement en Val d'Oise » dans le cadre de la conférence qui s'est tenue le 6 décembre.

L'occasion pour eux de rappeler les deux projets de notre territoire que sont le Parc d'activités économiques de Persan et la Plateforme multimodale de Bruyères-sur-Oise.

Une présentation du positionnement stratégique de la plateforme portuaire en lien avec la mise en service prochaine du Canal Seine Nord Europe (SNE).

Participation à la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (SITL) et au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM)

La présence de Ports de Paris comme exposant au SITL a permis à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise d'être présente au SITL et d'aller à la rencontre d'entreprise de logistiques et faire la promotion du Port de Bruyères-sur-Oise.

La Communauté de Communes était également présente au Mipim, sur le stand du Comité d'Expansion Economique (CEEVO). La conférence organisée sur le salon et présidée par le Président du conseil Général a été l'occasion de faire la promotion des projets structurants de notre territoire : Port de Bruyères-sur-Oise et zone d'activité du chemin herbu.

OBJECTIFS 2014 :

Participation au SIMI du 3, 4 et 5 décembre 2014 sur le stand du Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) afin de présenter et permettre d'identifier au monde de l'immobilier d'entreprises et aux visiteurs prospects le territoire, ses atouts et ses projets.

c. La couverture numérique du territoire

Le passage au très Haut Débit est un grand projet pour le territoire et revêt un caractère essentiel en terme d'attractivité du territoire, un levier puissant de développement économique, de création d'activités et de compétitivité pour les entreprises et de bien être des habitants.

Le Conseil Général du Val d'Oise a élaboré son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et a adopté son Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN) le 22 juin 2012.

Notre territoire dispose d'une couverture numérique qui n'est pas homogène ce qui a pour conséquences de rendre l'accès à l'ADSL aléatoire dans certaines communes.

C'est une démarche partenariale qui comprend un volet descriptif (recensement des infrastructures et réseaux de communication électronique) et une fonction programmatique (proposition d'une stratégie de développement des réseaux en Très Haut Débit).

La CCHVO a décidé de porter financièrement l'investissement de ce projet et inscrit 500 K€ au BP 2013.

PROJET DE TELECENTRE VALDOISIEN

Trois grandes entreprises : Orange, Régus, Cisco et la CDC ont mené une réflexion commune pour accompagner la création de « tiers-lieux » en France : nouveau lieu de vie et d'activités, véritable hub de services de proximité pour le développement économique et la créativité des territoires.



Il y a un projet de Télécentres sur une quinzaine de sites en seconde couronne en région parisienne. Ces télécentres sont une offre mixte à destination des TPE et des salariés de la Défense afin de permettre à ces derniers de rester sur place un à deux jours par semaine.

Il s'agit d'une offre avec beaucoup de flexibilité (achat de jours et d'heures).

Il s'agit d'une nouvelle approche du lieu de travail et représente un changement de comportement entre le bureau et le travail.

Les lieux doivent se situer à proximité de nœuds ferroviaires et/ou autoroutiers et représenter un potentiel de développement économique local.

Ce projet est initié dans le cadre des Investissements d'Avenir : Orange rencontre les collectivités afin de faire un point sur l'intérêt des collectivités et la faisabilité de la localisation d'un télécentre sur les territoires pré-ciblés et d'évaluer le niveau de maturité du projet.

Le Conseil Général assure l'interface entre les porteurs du projet et les collectivités valdoisiennes pour une bonne coordination à l'échelle départementale. Objectif affiché : cinq télécentres en Val d'Oise dans la première cuvée francilienne.

Ces centres de télétravail seront structurants quant à l'aménagement numérique des territoires et représentent une opportunité pour le Val d'Oise et notre territoire.

La demande des porteurs auprès des communes cibles : 1000 à 2000 m² de locaux (aménagés ou à aménager) à proximité des nœuds de transports importants (gare, nœuds autoroutiers...) Ne sollicitent ni financement des collectivités locales pour l'investissement ni aide pour le fonctionnement sauf, peut-être des facilités les deux premières années sur les loyers.

Deux entreprises situées à Persan disposent de locaux répondant aux caractéristiques énumérées ci-dessus. TT-Electric (900 m²) et Modap (1 000 à 1 500 m²). Persan revêt par ailleurs l'atout de s'inscrire comme ville relais de l'Oise. Le numérique peut aussi être considéré comme étant un aspect de l'intermodalité des transports et de la logistique.

Ce dispositif est double :

1/ Il peut permettre à des salariés, cadres, qui travaillent à la Défense de venir travailler de un à plusieurs jours par semaine, dans un espace dédié, proche de leur domicile, en disposant de tous les moyens techniques nécessaires. C'est une partie du business model qui sera long à mettre en place compte tenu du processus de négociation incontournable (18 mois) avec les partenaires sociaux – révision des accords sur le télétravail déjà négocié ou à négocier. Processus long de montée en puissance.

2/ Participe au développement économique local, consultants ou professions libérales qui ont des besoins et pas d'offre de petites surfaces répondant à leur besoin.

La CCHVO en lien avec la MDEIE a fourni les éléments d'analyse permettant de comprendre l'environnement et les enjeux de ce type d'implantation au regard du territoire.

Population, emplois, flux routier (cf CG95 – Direction des routes), nombre d'usagers des transports et nombre de commutations à Persan, nombre de PME ou TPE qui se créent sur le territoire (territoire agrégé de la MDEIE – bassin de vie). Argumenter sur le positionnement de Persan retenu au SDRIF (Persan ville frange de l'IDF).

Ces éléments doivent permettre au consortium d'apprécier la candidature de l'implantation d'un tel site à Persan.

En général, les collectivités sont partie prenantes de ce type de projet. Compte tenu que ce sont des bailleurs privés qui détiennent les locaux, la question de la façon dont la collectivité va s'associer au projet, se pose. Les membres du consortium affirment que c'est un « business » à haute valeur ajoutée.

La question de la faisabilité du rachat partiel des locaux (TT-ELECTRIC/MODAP) par la collectivité est posée et ce au regard d'un business model qui attesterait de la pertinence d'une telle démarche.

La décision dépendra du potentiel économique et de l'optimisation des m².

OBJECTIFS 2014 :

- Désignation d'un nouveau référent numérique de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise
- Recensement et état des lieux du régime de propriété des fourreaux pour le département du Val d'Oise
- Documenter les aspects de transfert de compétences des communes vers l'intercommunalité
- Délibérer pour permettre à la Communauté de Communes d'adhérer à la structure dédiée qui sera mise en place par le Département.
- Sensibiliser les entreprises aux nouveaux usages liés au déploiement de la fibre
- Compléter l'étude quantitative par une étude qualitative pour l'implantation d'un Téléc centre sur le territoire

d. L'Association de la Zone d'Activité Economique de Bruyères-sur-Oise (ZAEB)

Rappel :

L'association de la ZAEB est une association de propriétaires fonciers. Son périmètre de compétence ne couvre pas l'ensemble de la plateforme ces propriétaires ne sont pas toujours les acteurs économiques de la zone d'activité. L'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise s'est rapprochée du Président de l'association ZAEB, certaines entreprises de la zone manifestant leur intérêt régulier à participer aux réunions.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 29 janvier 2013. Elle a élu un nouveau Président et un nouveau bureau.

OBJECTIFS 2014 :

Réfléchir à la création d'une structure de substitution à l'association actuelle et ce à l'échelle de toute la plateforme proposant de nouveaux services à valeur ajoutée aux entreprises pour motiver leur adhésion.

e. L'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise : AEHVO

En juillet 2009, l'Association des Entreprises de Persan créée en 2004 a statutairement élargi son périmètre à l'ensemble des entreprises de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et pris le nom d'Association des Entreprises du Haut Val d'Oise (AEHVO).

L'association existe par et pour les responsables d'entreprises du Haut Val d'Oise et souhaite être un véritable « outil » au service des entreprises du Haut Val d'Oise.

Depuis 2011, l'association bénéficie du soutien du dispositif Coaxion pour l'appui administratif de l'association. Le bureau de l'association se réunit une fois par mois pour animer l'AEHVO.

L'association souhaite renforcer la convivialité par:

La mise en place de déjeuners libres et conviviaux dans un restaurant du territoire (tous les 2èmes mardi du mois)

L'organisation :

- d'un petit-déjeuner « technique » dont le dernier s'est tenu le 14 février 2013 sur le thème de la fiscalité locale
- d'une réunion thématique le 21 novembre 2013 : sur « Le Grand Paris - Loi sur les Métropoles, les conséquences pour le Haut Val d'Oise » animée par Arnaud Bazin
- 2 soirées conviviales dans l'année : la galette de l'AEHVO, occasion de présenter les entreprises récemment installées sur le territoire et une soirée œnologique et de dégustation des produits du terroir le 28 novembre 2013.
- La visite le 23 mai 2013 d'une entreprise du territoire, CEFIVAL.

L'AEHVO a renouvelé son partenariat financier aux Foulées du Haut Val d'Oise organisées par le Communauté de Communes 9 juin 2013.

OBJECTIFS 2014 :

- Inciter davantage les entreprises de l'ensemble du territoire à adhérer à l'association des Entreprises du Haut val d'Oise
- Pacte territorial :

Dispositif régional créé en 2008 ayant pour objectif de territorialiser la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation et de mieux appuyer les travaux intercommunaux. Démarche qui s'inscrit dans la durée : convention de 3 ans.

La signature d'un Pacte avec la région permet :

La mobilisation de dispositifs régionaux de droit commun dans les domaines de l'emploi, de l'apprentissage, du développement économique, de l'innovation, de la formation et de la recherche et de l'enseignement supérieur et trois dispositifs spécifiques aux Pactes :

- Etudes territoriales,
- Animation et coordination des Pactes (soutien à l'ingénierie territoriale)
- Actions complémentaires

Une articulation avec les autres actions territorialisées de la Région, de l'Etat (CDT, CUCS) et de l'Europe

Diagnostic territorial en cours par l'IAU sur le périmètre élargi de la MDEIE : CCHVO, CC de Carnelle pays de France, CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et Chambly.

Ce diagnostic pourrait déboucher sur l'élaboration d'une stratégie partagée et la construction d'un plan d'actions afin de contribuer à la création et au développement des entreprises et des emplois sur le territoire.

Présentation du diagnostic réalisé par L'IAU (institut d'Aménagement et d'Urbanisme), Défi métiers.

Décision sur la pertinence d'une démarche de Pacte pour le territoire du Haut Val d'Oise

f. La Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique

Rappel :

Créée par la commune de Persan en novembre 2004, labellisée par la Commission Nationale de Labellisation en décembre 2006, conventionnée début 2007 pour une durée de quatre ans, l'association « Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise » a été créée le 29 mars 2007 par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Elle rayonne aujourd'hui sur trois Communautés de Communes (le Haut Val d'Oise, la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, Carnelle et Pays de France) et Chambly, soit 31 communes et 100 000 habitants.

La MDEIE a signé une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2011-2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2011.

La Communauté de Communes a versé à la MDEIE une subvention d'un montant de 69 948,50 € dont 4 957 € à Initiative.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la MDEIE ne suit plus les demandeurs d'emploi, mais se préoccupe des salariés de 16 à 65 ans.

Le public : salariés de 16 à 25 ans, les entreprises, les collectivités territoriales / institutionnelles. Elle a renforcé son rôle dans l'accompagnement des collectivités à l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics.

Le public accueilli reste majoritairement issu de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

La CCHVO a fait appel à l'observatoire de la MDEIE afin d'étudier la faisabilité de mise en place d'un Télécentre à Persan. Les données quantitatives transmises nécessitent d'être confortées par une étude qualitative. En effet, il apparaît nécessaire d'approfondir le type d'entreprises dans lesquelles les habitants de notre territoire sont salariés. Les grandes entreprises étant susceptibles de disposer d'accord cadre pour le télé travail.

OBJECTIFS 2014 :

- Reconduction du montant de la subvention à l'identique
- Trouver des financements complémentaires auprès d'autres collectivités bénéficiant d'ores et déjà des services de la Maison de l'Emploi et ce compte tenu de diminution de la participation de l'Etat au dispositif
- S'appuyer sur les données de l'observatoire économique pour renseigner, pour le territoire de Chambly, les rubriques du diagnostic du PACTE effectué par l'IAU.

g. Initiative 95

Rappel :

Les missions de cette association ont pour objet de développer l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise pour favoriser la création d'emplois. L'association soutient tous les projets de création et reprise d'entreprises et appuie le développement des entreprises nouvelles.

Initiative 95 s'adresse à trois cibles : les microentreprises dans le commerce, l'artisanat ou les services, les entreprises et associations du secteur de l'économie solidaire et sociale (ESS) et les entreprises innovantes et industrielles.

Initiative 95 a trois métiers : l'accueil/amorçage de projets, le financement et l'appui au développement.

Initiative 95 a trois antennes à Cergy, Argenteuil et Sarcelles

Les projets financés par l'intervention d'initiative sur le territoire, c'est :

- 98 924 € octroyés par Initiative 95
- 574 192 € levés par Initiative 95
- 2 entreprises créées
- 1 reprise d'entreprise soutenue

- 15 emplois créés

La répartition par secteur d'activité des projets financés :

- 33,3 % dans les services
- 33,3 % dans le bâtiment et les travaux publics
- 33,3 % dans l'industrie
-

OBJECTIFS 2014 :

- Augmenter le nombre de projets accompagnés par Initiative 95 sur le territoire

h. Commerces

Communes	Nombres de commerces en activité
Beaumont sur Oise	88
Bernes sur Oise	10
Bruyères sur Oise	7
Champagne sur Oise	11

Mours	4
Nointel	0
Persan	85
Ronquerolles	0

Communes	Ouverture de commerces en 2013
Beaumont sur Oise	9
Bernes sur Oise	1 en cours
Bruyères sur Oise	1 en cours
Champagne sur Oise	1
Mours	0
Nointel	0
Persan	12
Ronquerolles	0

Le Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

- **Définition :**

- ✓ Dispositif d'aide à l'investissement à destination des entreprises artisanales et commerciales

- **Objectifs :**

- ✓ Permettre aux collectivités d'accompagner la modernisation et l'adaptation des entreprises artisanales, commerciales et de services dans les centres villes.
- ✓ Permettre aux collectivités de mettre en place des actions qui visent à accroître l'attractivité du territoire

La demande de subvention à la DIRECCTE a été faite en 2011. La DIRECCTE a donné son accord en février 2012 pour une subvention totale de 43 916 €.

Depuis, six actions en faveur des commerçants ont été validées :

Quatre actions communes

- Création du règlement des devantures et enseignes commerciales. Cette charte a été distribuée aux commerçants et est disponible auprès du Manager de ville.
- Guide pratique des commerçants. Ce classeur de 16 fiches pratiques est amené à évoluer. Il est disponible au téléchargement sur le site de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise <http://cc-hautvaldoise.fr>
- Plaque marketing commerciale. Cette plaque de communication présente le territoire et ses atouts afin d'attirer des porteurs de projets et concourir au dynamisme de la zone.
- Micro-signalétique (en cours)

Deux actions individuelles pour les commerçants :

- Habillage des locaux vacants (cinq façades habillées à ce jour)
Il s'agit d'égayer et de valoriser les centres villes tout en contribuant à l'attractivité du commerce de proximité.
- Aides directes aux commerçants
Elles ont permis la rénovation de cinq façades. Il y a encore un dossier en attente et la possibilité de faire bénéficier trois autres commerces de ces aides.

L'Association des Commerçants du Haut Val d'Oise

L'ACHVO est une association à but non lucratif destinée à accompagner et à soutenir le commerce de proximité implanté sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Elle a pour mission de :

- Dynamiser et animer l'espace marchand
- Promouvoir les intérêts des commerçants adhérents
- Défendre le commerce de proximité
- Représenter les commerçants adhérents

Elle fédère les commerçants de l'ensemble des secteurs d'activités (banque, assurance, coiffure, restauration, fleuriste...)

Les actions prévues par l'ACHVO :

- des opérations couponing
- une réunion d'information sur la mise en accessibilité des locaux
- des opérations pour les fêtes de fin d'année
- la création d'un macaron d'identification pour les commerçants adhérents
- la création d'une page Facebook et la fédération d'une communauté autour de cette page

5. Les services aux usagers

a. Transports



Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) organise, coordonne et finance les transports publics de voyageurs en Ile-de-France, qui sont assurés par la RATP, la SNCF Transilien et des entreprises de bus privées, regroupées dans l'association OPTILE. Le STIF est l'émanation des collectivités locales d'Ile-de-France (la région, la ville de Paris et les 7 autres départements la composant).

La prise en charge financière de l'organisation des lignes de bus à vocation communautaire appartient à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Pour marquer son soutien et sa solidarité avec notre territoire, le Conseil Général du Val d'Oise finance pour moitié le déficit du réseau local.

En 2013, la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a été de 142 989 € TTC (plafonné), la participation du Conseil Général au réseau de transport a été de : 108 586 € TTC.

Le transport collectif en 2013

Le 10 avril 2012, la CCHVO a lancé un nouveau réseau dont le coût d'exploitation (270 K€ + 4véhicules) ont totalement été pris en charge par le STIF.

La CCHVO et Kéolis ont organisé une enquête de satisfaction du nouveau réseau auprès des usagers, le 9 avril à Persan, le 11 avril à Nointel afin d'évaluer le nouveau réseau mis en place le 10 avril 2012.

Cette enquête a fait apparaître la nécessité d'améliorer la restructuration de ce nouveau réseau en apportant les modifications suivantes :

- ✓ Augmenter l'offre sur la ligne A en heure de pointe
- Une nouvelle offre en heure de pointe et en heure creuse sur la ligne B
- 2 courses supplémentaires du lundi au vendredi sur la ligne D pour couvrir deux omnibus en gare de Nointel
- refonte de l'offre du Dimanche par la création d'une ligne spécifique « DIM » : fusion des trois lignes A, B et D de Bruyères à Beaumont. Un bus toutes les heures.

Ces réaménagements ont été mis en place le 26 août 2013 pour un coût d'exploitation de 270 K€ et 4véhicules totalement pris en charge par le STIF.

Rappel :

- En 2009 notre collectivité a signé une charte de l'intermodalité avec Kéolis et la SNCF, dans laquelle les partenaires s'engagent à améliorer et faciliter les déplacements des voyageurs empruntant successivement différents modes de transport. Il s'agit de coordonner l'offre de transport de la SNCF et de Kéolis ainsi que les services de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise afin de créer une chaîne unique, cohérente et garantie. Les objectifs des actions qui sont menées s'articulent autour de trois axes principaux :

Assurer la sécurité et le confort ;

Améliorer l'offre de transport ;

Performer l'information aux voyageurs

Kéolis et la SNCF unissent leurs forces afin de porter à la connaissance des usagers les éventuels retards ou perturbation sur les lignes et permettre à Kéolis de se monter aussi réactif que possible.

Assurer la sécurité et le confort : Kéolis a déployé des moyens complémentaires, notamment en renforçant son équipe de médiateurs.

Améliorer l'offre de transport et notamment le principe de « la correspondance garantie », entre le dernier train qui arrive de Paris à Persan et le dernier véhicule qui circule sur le réseau. Ces aspects seront étudiés dans le cadre du réaménagement du nouveau réseau.

Cette année encore les partenaires transport du territoire : la SNCF, Kéolis et la CCHVO se sont unis pour offrir aux usagers des transports, un petit-déjeuner à la gare de Persan et de Nointel-Mours, le 9 et 11 avril 2013.

Le transport à la demande en 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2011 la CCHVO a confié à la Maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise en coopération avec le service de Prévention Spécialisée de l'association « La Bulle » et l'ACI, la mise en place de l'antenne Roul'vers du Haut Val d'Oise.

Le dispositif « Roul'vers » a été mis en place pour offrir une alternative à la suppression de la « navette marché » assurée par Kéolis pour un coût annuel de 12 000 € TTC. La Communauté de Communes a maintenu son soutien au dispositif « Roul'vers » en 2013.

Ce dispositif est un dispositif d'insertion dont les publics sont détectés par la Mission Locale, le CCAS, les partenaires à vocation sociale et pôle emploi.

Le dispositif s'adresse à un public qui n'a pas de véhicule, pas les moyens financiers d'en acquérir, pas de permis de conduire, voire des personnes à mobilité réduite.

Ce dispositif n'embauche que des jeunes du territoire de la CCHVO. C'est un outil pertinent qui permet de prendre des jeunes un peu loin de l'emploi pour les ramener dans la cible.

-Le souhait de la structure est de ne pas les garder plus de 6 mois en poste, même si ils ont la possibilité de les garder 24 mois. Cela permet aux jeunes de ne pas « s'installer » dans le dispositif en le considérant de par sa durée comme un CDI mais à contrario cela oblige à reformer les jeunes tous les 6 mois. Il a pour objectif de donner aux jeunes une structure, de leur permettre d'acquérir de la méthode et une culture d'entreprise.

Le dispositif rend un service aux personnes âgées (dimension collective), permet l'insertion sociale (dimension individuelle), crée du lien intergénérationnel, un certain nombre de jeunes on réintégré le monde professionnel ou repris des études.

La dimension sociale du dispositif est une réalité (les gens utilisent la navette pour faire leurs courses mais aussi pour boire un café). La relation entre les jeunes et le 3^{ème} voire le 4^{ème} âge est une expérience appréciée des jeunes. Le cadre est donc spécifique.

OBJECTIFS 2014 :

- Evaluation à 1 an du réaménagement du nouveau réseau mis en place en avril 2012
- Etudier la faisabilité de la desserte de la future zone d'activité de Persan
- Animation autour du transport dans le cadre de la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2014
- Evaluation du dispositif Roul'vers, étudier la possibilité pour la CCHVO de conventionner directement avec Roul'vers

b. Parkings

Le parking de Persan-Beaumont,

Ce parking dispose de 530 places, sur trois étages. Deux agents y travaillent et veillent à la sécurité du lieu et des véhicules. Un système de vidéosurveillance jour et nuit permet également d'assurer la sûreté du lieu.

Compte tenu de son intérêt communautaire, qui s'inscrit dans une politique de développement durable, du développement des transports en commun (SNCF), le parking de Persan a été transféré, en 2007, à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Le personnel est depuis devenu personnel intercommunal.

Les tarifs restent inchangés en 2013.



Tarifs à la journée par véhicule	
De 0 à 1h	Gratuit
De 1 à 2h	1 €
De 2 à 3h	1.5 €
De 3 à 4h	2 €
De 4 à 5h	2.5 €
De 5 à 6h	3 €
6h et plus	3.5 €

Types d'abonnements	Tarifs hebdomadaires	Tarifs mensuels	Tarifs annuels
Habitants du Val d'Oise	11 €	30.50 €	87 €
Habitants hors Val d'Oise	12.50 €	41.50 €	116 €
Habitants de la CCHVO		17.50 €	52 €
Tarif mensuel pour location de places en nombre (20 places minimum) : 15.20€			

Les moyens matériels

Dépenses	2013
Mobilier et matériel de bureau, matériel informatique	555.00
Fournitures administratives	112.60
Produits d'entretien et petit équipement	593.49
Remboursement de frais de personnel	75 130.20
Location d'un copieur	1 005.39
Intervention et maintenance matériel carte bleue – service bancaire	2374.56
Vérification annuelle des blocs de secours (extincteurs)	1 170.00
Installations générales : mise en conformité PMR, installation vidéo surveillance, éclairage terrasse parking et marquage au sol	14 341.00
Entretien et réparation borne caisse automatique, vérification annuelles de sécurité et remise en état de la Loge gardien.	12 293.09
Frais de télécommunications	1 377.23
Eau-EDF	7 286.86
Participation annuelle au STIF (reliquat de 2008 à 2013)	12 000,00
Remboursement emprunt	0.00
TOTAL	128 239.42

Budget 2013	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Investissement	14 846.00 €	20 843.58 €
Fonctionnement	116 501.05 €	114 117.31 €
TOTAL	131 347.05 €	134 960.89 €

En 2013, afin d'améliorer le confort des usagers, le parking a réalisé des travaux de peinture au sol, de modernisation de l'éclairage et de la vidéo protection.

Ces travaux concernent essentiellement le dernier niveau de stationnement ; l'idée étant d'améliorer l'offre de service et d'attirer ainsi davantage d'utilisateurs de ce Parking d'Intérêt Régional.

OBJECTIFS 2014 :

- Améliorer la qualité de service
- Fidéliser la clientèle
- Etudier la mise à niveau des équipements techniques (caisse et barriérage)
- Prendre en charge l'entretien des autres parkings de Nointel/Mours et Champagne sur Oise

c. Petite enfance

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise dispose de la compétence « Etudes de la petite enfance ». Après avoir réalisé un diagnostic portant sur les besoins en matière de Petite Enfance et d'actions périscolaires en 2006, elle a relancé en 2009 l'étude pour la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) intercommunal, une action en faveur de la petite enfance (0-4 ans).

En 2010, les élus de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ont décidé de ne pas transférer la compétence Petite Enfance à la collectivité compte-tenu des coûts importants de l'opération et du manque à gagner pour les Villes du territoire dû au subventionnement aléatoire de la CAF.

La CCHVO a choisi de favoriser l'accueil des maternelles et primaires à la piscine intercommunale et de développer les activités de natation dédiées aux femmes enceintes et aux bébés-nageurs.



OBJECTIFS 2014 :

- Mettre à jour les données relatives à la petite enfance

d. Santé

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la CCHVO initie un Contrat Local de Santé.

Ce contrat a pour objectif de réduire la fracture sociale d'accès aux soins et d'améliorer l'offre de soins.

La Communauté de communes, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, a sélectionné le Cabinet ACSANTIS pour l'y aider.

Le Cabinet ACSANTIS est allé à la rencontre des différents acteurs et professionnels de santé, de la population, a recueilli des données quantitatives et qualitatives afin d'établir un diagnostic local de santé sur le territoire des huit communes.

OBJECTIFS 2014 :

- Finaliser le diagnostic de santé
- Mobiliser les acteurs de la santé
- Elaborer le plan d'actions
- Finaliser le Contrat Local de Santé
- Recruter le Coordonnateur de Santé en lien avec l'Atelier Santé Ville de Persan

6. L'environnement et le cadre de vie



a. Collecte et traitement des déchets

La dépense engagée pour le traitement des ordures ménagères est entièrement compensée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est votée par la Communauté de Communes en fonction des dépenses que le Syndicat projette de réaliser des services supplémentaires que les villes souhaitent développer sur leur territoire et des tonnages comptés ville par ville.

COMMUNES	Bases 2013 (en euros)	Taux votés 2013	Produits attendus en 2013 (en euros)
Beaumont-sur-Oise	9 646 753	10.91%	1 052 461
Bernes-sur-Oise	2 030 047	14.07%	285 628
Bruyères-sur-Oise	4 973 872	7.43%	369 559
Champagne-sur-Oise	4 540 956	11.78%	534 925
Mours	1 247 546	11.62%	144 965
Nointel	841 770	9.55%	80 389
Persan	10 531 195	10.92%	1 150 006
Ronquerolles	800 087	12.72%	101 771
Totaux		11.12%	3 719 704

b. Lutte contre les graffitis

En termes de fonctionnement, des agents territoriaux et des élus ont été désignés au sein de chaque commune : leur mission est de tenir informée, le plus rapidement possible et le plus précisément possible, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise de la présence de graffitis et de faire signer aux propriétaires une décharge de responsabilité, que l'on peut d'ailleurs retrouver sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr. Les particuliers eux-mêmes peuvent, de fait, remplir cette demande d'intervention et en faire part à la Communauté de Communes via le site Internet.

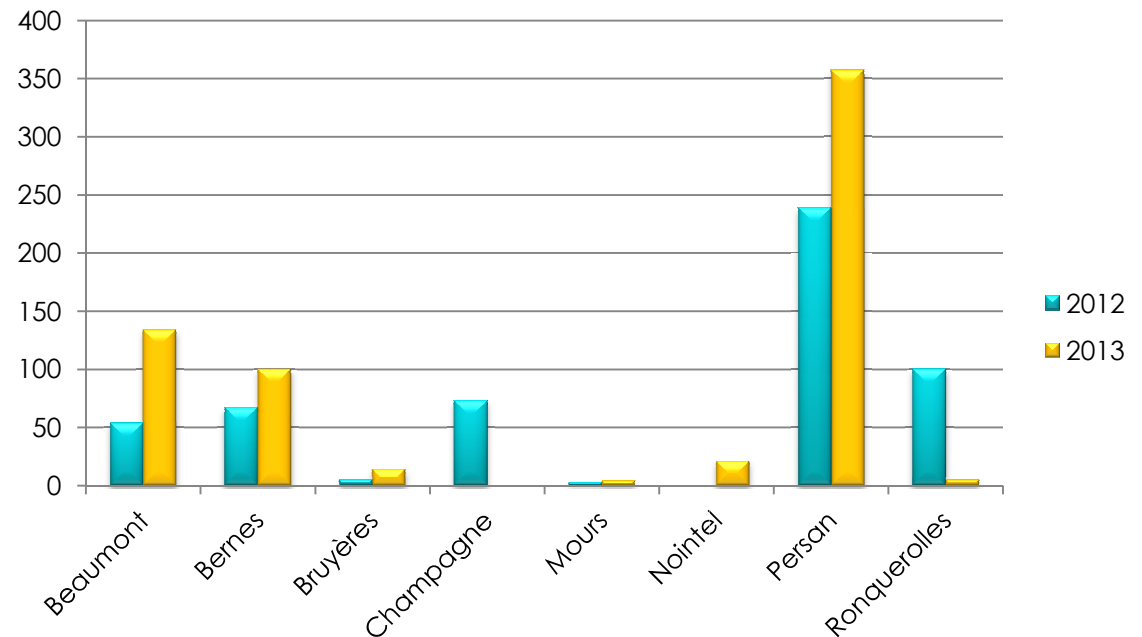
1 - Détagage au m² en 2013

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	2013
BEAUMONT				60	74								
BERNES	10	1		2			17	60,2			10	10	
BRUYERES		5	9										
CHAMPAGNE													
MOURS			4										
NOINTEL		9						11			1		
PERSAN		198	15	33			19,7	33	5,6	53			
RONQUEROLLES		5											
TOTAL	10	218	28	95	74	0	36,7	104,2	5,6	53	11	10	

2 - Les interventions par commune

3 - Comparatif 2012/2013

	2012	2013
Beaumont	53,5	134
Bernes	67	100,2
Bruyères	5	14
Champagne	73	0
Mours	2,5	4
Nointel	0	21
Persan	238,8	357,3
Ronquerolles	100	5
TOTAL	539,8	635,5

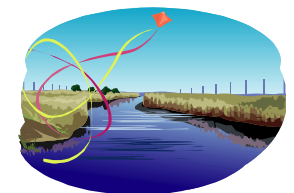


c. Entretien et aménagement des berges de l'Oise

Cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise auquel adhère la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

En 2013, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a participé au Syndicat, à hauteur de 28 047 €.

Une partie de cette somme soit 7 598 € est dévolue au frais de fonctionnement. Ceux-ci représentent :



- L'entretien courant des berges de l'Oise : tontes et ramassage des feuilles
- Une participation aux frais courants du syndicat 20.449 €

Au-delà de sa participation annuelle, chaque collectivité participe à hauteur de 10% des études à réaliser sur son territoire, s'il nécessite des travaux particuliers. La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise se substitue aux villes pour cette prise en charge financière.

d. La halte fluviale :

En 2012 le conseil général du Val d'Oise a rétrocédé une halte fluviale publique pour bateaux de plaisance, au prix de 15.000 € TTC. Cela représente un ensemble composé d'un ponton flottant, d'une passerelle d'accès et de trois ducs d'albe. Ce bien est grevé d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France et assorti d'une redevance annuelle d'un montant de 545,07 €.

Des travaux d'aménagements ont été réalisés en 2013 consistant à la remise en place et au transport de la Halte Fluviale sur la commune de Beaumont-sur-Oise pour un montant de 23.046,92 € TTC.

e. Soutien financier aux villes pour la plantation d'arbres

Chaque ville bénéficie d'un soutien financier pour la plantation d'arbres.

En 2013, les crédits votés s'élèvent à 8 000 €, soit 1 000€ par Ville. Ces crédits sont reconductibles d'une année sur l'autre.



Communes	Utilisé en 2013
Beaumont-sur-Oise	-
Bernes-sur-Oise	763.34
Bruyères-sur-Oise	-
Champagne-sur-Oise	-
Mours	1264.42
Nointel	1435.20
Persan	2013.31
Ronquerolles	1118.40
TOTAL	6 594.67€

f. Amélioration de l'habitat : OPAH

En 2012, une étude pré-opérationnelle destinée à apprécier le bâti du territoire et établir des périmètres cohérents éligibles aux aides de l'Etat et de l'intercommunalité pour chaque commune du territoire a été réalisée.

En 2013 des conventions concernant 3 volets d'interventions de notre OPAH (copropriétés dégradées, Opah classique visant les centres anciens et un Programme d'Intérêt Général concernant le reste du territoire de l'intercommunalité) ont été prises avec l'aide de l'ANAH, et signées par notre président et le Préfet du Val d'Oise. Les nombreux « aller-retour » des conventions entre l'ANAH et notre service urbanisme, dus aux allées des corrections de l'ANAH, nous ont fait perdre six mois pour la mise en route de

notre marché suivi-animation. Ces conventions ont été mises à dispositions du public pendant un mois afin de recueillir d'éventuelles remarques les concernant. En attendant l'aboutissement desdites conventions, les administrés ont pu bénéficier tout de même des aides apportées par l'ANAH ainsi que de la participation de la CCHVO pour un montant de 500 euros, dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

Ces trois conventions auront une durée de 4 ans et 3 mois soit jusqu'en mars 2018.

Le protocole « Habiter mieux » a pris fin dès lors que les conventions ont été signées. Désormais la CCHVO octroie 490 euros de participation aux administrés qui s'ajoutent aux aides accordées par la Région et l'Etat.

Ce sont ainsi 9 dossiers qui ont pu bénéficier des aides de l'Etat et de la CCHVO.

OBJECTIFS 2014

En 2014, une campagne de communication autour de notre OPAH sera menée : relayée par les périodiques communaux, la lettre du Haut Val d'Oise, des articles dans les journaux, spots radio et affichages en panneaux lumineux. Des affiches distribuées dans les communes proposeront des permanences ouvertes au public désireux de bénéficier des aides pour la rénovation thermique. Ces permanences, menées par le PACT Val d'Oise, se tiendront à raison de deux fois par mois : le premier mercredi du mois à la CCHVO (un bureau sera mis à disposition au second étage de l'interco) et le troisième mercredi du mois dans les communes de l'interco suivant un calendrier qui sera établi par le service urbanisme en accord avec le Pact. Nous espérons pour l'année 2014 un nombre important de demandes d'aide : le marché prévoit 40 dossiers finançables pour le PIG, 32 dossiers pour l'OPAH classique et 1 dossier en copro dégradée. Le montant de l'aide apportée par la CCHVO serait donc de 35 280 euros (la CCHVO ne finance pas les copropriétés dégradées).

g. Entretien du petit patrimoine d'intérêt communautaire

Inscrite dans ces statuts, cette compétence n'avait pas eu l'occasion d'être exercée avant 2013.

Pour la première fois, la CCHVO contribue à l'entretien du petit patrimoine d'intérêt communautaire en apportant son soutien (marché de travaux, plan de financement et dossier de demande de subvention DETR) à la commune de Nointel pour la restauration de son lavoir.

Pour un montant de travaux de 51 767€HT de travaux, la CCHVO a obtenu une subvention e l'Etat (DETR) de 17 255 €.



7. Le droit des sols

Le service du droit des sols de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a été créé en 2006. Le service est composé d'un responsable de service et d'un instructeur qui reçoivent les dossiers à traiter de la part des communes membres.

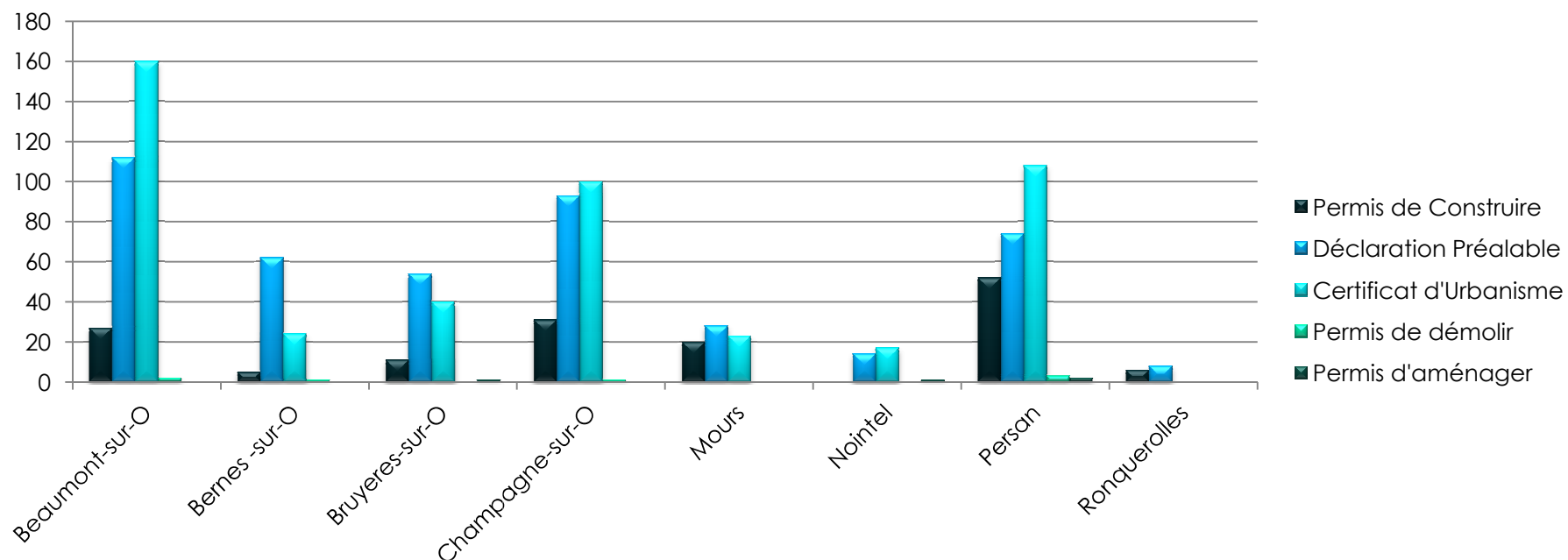
a. Missions

- ✚ L'instruction des demandes de tous les actes d'urbanisme (Permis d'Aménager, permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme opérationnel ou de simple information)
- ✚ Soutien aux élus locaux et aux agents communaux chargés d'urbanisme.
- ✚ Aide apportées à la mise au point des règlements des Plan Locaux d'Urbanisme des communes.
- ✚ Aide apportée à la population chaque mois au moyen de permanences urbanisme à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Le responsable du service, instructeur assermenté, peut dresser des procès-verbaux pour infractions aux règles des documents d'urbanisme à la demande des élus.

b. Dossiers traités

2013	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Certificat d'Urbanisme	Permis de démolir	Permis d'aménager	TOTAL par commune	%/total dossiers
Beaumont	27	112	160	2	0	301	27,87%
Bernes	5	62	24	1	0	92	8,52%
Bruyeres	11	54	40	0	1	106	9,81%
Champagne	31	93	100	1	0	225	20,83%
Mours	20	28	23	0	0	71	6,57%
Nointel	0	14	17	0	1	32	2,96%
Persan	52	74	108	3	2	239	22,13%
Ronquerolles	6	8		0	0	14	1,30%
TOTAL par actes	152	445	472	7	4	1080	100,00%



Rappel :

2012	Permis de Construire	Déclaration Préalable	Certificat d'Urbanisme	Permis de démolir	Permis d'aménager	TOTAL par commune	%/total dossiers
Beaumont	25	136	153	1	0	315	24.62%
Bernes	5	69	28	0	0	102	7.97%
Bruyeres	27	99	45	0	1	172	13.44%
Champagne	87	71	74	1	1	234	18.29%
Mours	67	22	91	0	0	180	14.07%
Nointel	9	10	17	0	1	37	2.89%
Persan	65	11	121	4	1	302	23.61%
Ronquerolles	6	13	18	0	0	37	2.89%
TOTAL par actes	291	431	547	6	4	1279	100.00%

En 2013, les communes de Persan et de Beaumont sont en tête pour ce qui concerne le dépôt des actes d'urbanisme. Pour autant les pointes ne sont pas les mêmes ; on constate effectivement que Persan connaît un grand nombre de dépôts de permis de construire (52) tandis que Beaumont est le premier en ce qui concerne le dépôt de certificat d'urbanisme, dont la majorité sont des certificats d'urbanisme de simple information. La commune de Persan a en effet un grand nombre de terrain à bâtir alors que Beaumont connaît un fort turn-over de population : les administrés vendent davantage leur bien ou achètent des biens existants. Champagne est également bien placée pour les certificats d'urbanisme : les raisons sont identiques à celles de Persan. Beaumont est en tête pour ce qui concerne les déclarations préalables ; Beaumont est une

ville historique dont le centre ancien est soumis, dans son intégralité, à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les demandes sont nombreuses car l'Architecte émet souvent des avis défavorables sur les projets, conduisant ainsi les administrés à redéposer leur demande.

Le constat général que l'on peut tirer de l'année 2013 est une baisse du nombre de dossiers par rapport à 2012 puisque en 2012 le nombre de dossiers était de 1279 contre 1080 en 2013. La crise est passée par là !

8. La sécurité

a. Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Située à Persan, la Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'accès à la justice. Différents acteurs (Magistrats, Délégués du Procureur, Médiateurs pénaux, Agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) assurent une présence judiciaire. Ils mettent en œuvre, dans un lieu de proximité, de nouveaux modes de traitement de la petite délinquance quotidienne (rappel à la loi, orientation vers une structure sanitaire, sociale, ou professionnelle, régularisation, réparation, médiation pénale, suivi des décisions judiciaires) et de règlement des petits litiges d'ordre civil (Conciliateur de Justice) ou administratif (Délégué du Médiateur de la République).

La Maison de la Justice et du Droit est aussi un lieu d'accès au droit. Elle offre des services de proximité, gratuits, dans le respect de la confidentialité et des compétences de chaque professionnel.

En 2013, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a contribué à la Maison de la Justice et du Droit à hauteur de 38 695,84 €.



	Accueil physique (nombre de personnes reçues)	Nombres de formulaires de demande d'aide juridictionnelle distribués	Nombre de personnes reçues dans le cadre d'une permanence	Nombres de requêtes pour le juge aux affaires familiales distribuées
Quantité	1 864	437	1 297	125

Communes	Accueil téléphonique et physique	Personnes ayant pris rendez- vous à une permanence	Orientation vers une structure extérieure	TOTAL
Beaumont Sur Oise	705	203	195	1 103
Bernes Sur Oise	166	44	42	252
Bruyeres Sur Oise	258	84	76	418
Champagne Sur Oise	182	59	58	299
Mours	48	18	13	79
Nointel	31	31	5	67
Persan	1456	405	382	2 243
Ronquerolles	31	11	7	49
Hors C.C.H.V.O Ou Indetermine	2262	682	663	3 607
TOTAL	5 139	1 537	1 441	8 117

En 2013, ce ne sont pas moins de 8 117 personnes qui ont fait appel aux services de la MJD, dont 4 510 pour le territoire de la CCHVO.

Au cours de cette année, 329 affaires ont été traitées par le Conciliateur de Justice en 2013 à la Maison de la Justice et du Droit Intercommunale de Persan.

Sur ces 329 dossiers:

- 141 ont fait l'objet de conseils et renseignements
- 25 ont abouti à la signature d'un constat d'accord
- 103 ont abouti à un accord sans constat
- 26 n'ont pas pu être conciliés
- 25 sont restés sans suite
- 9 étaient encore en cours à la fin de l'année

408 personnes ont été reçues par le Conciliateur de Justice en 2013.

En ce qui concerne l'activité judiciaire et pénale :

- 276 dossiers ont été traités par les délégués du Procureur de la République avec la convocation de 301 personnes (dont 214 majeurs et 87 mineurs).
- En parallèle, 89 personnes ont été reçues dans le cadre du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val d'Oise.

b. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été créé en 2007, mais cette instance n'a encore mené aucune action d'envergure intercommunale.

Prévu par le décret 2002-999 du 17 juillet 2002 et complété par décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise prévoient, dans son article 18.1, qu'elle a compétence concernant « les études et mise en commun des moyens de prévention de la délinquance à travers un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), instance de coordination des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire, chaque ville gardant la compétence pour ses actions et la police municipale ».

Composition

Présidé par le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou son représentant, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comprend :

- le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants ;
- les Maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- le Président du Conseil Général, ou son représentant ;
- des représentants des Services de l'Etat désignés par le Préfet soit :
 - le Préfet du Département ou son représentant
 - le Préfet délégué pour l'égalité des chances ou son représentant
 - le Sous-préfet d'arrondissement ou son représentant
 - le Procureur de la République ou son représentant
 - l'Inspecteur d'Académie ou son représentant
 - le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant
 - le Colonel de gendarmerie commandant le Groupement de Gendarmerie du Val d'Oise ou son représentant
 - le Chef du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant
 - le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
 - le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
 - le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent
- En tant que de besoin et selon les particularités locales, des Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux du Conseil Intercommunal

La composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est fixée par arrêté du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Missions Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans chacune des sept communes de l'intercommunalité.

- Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et la tranquillité publiques
- Il assure l'animation et le suivi du Conseil Intercommunal de Sécurité lorsque le Président et le Préfet, après consultation du Procureur de la République et avis du Conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la Communauté de Communes justifiait sa conclusion
- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville, définie au dernier alinéa de l'article L. 121-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- A défaut des dispositifs contractuels susmentionnés, le Conseil Intercommunal de Sécurité peut proposer des actions ponctuelles de prévention dont il assure le suivi et l'évaluation.

Certes, le CISPDP n'a toujours pas été réuni en 2013.

Cette compétence est délicate à exercer dès lors qu'elle touche aux compétences de police du maire, que les communes ne sont pas au même niveau d'attente et ont des engagements différents sur le sujet : certaines ont une police municipale, d'autres non, certaines ont déjà un CLSPDP, d'autres non.

Toutefois, à l'initiative conjuguée du Vice Président en charge du CISPD et du Vice président chargé des transport, une réunion s'est tenue à la CCHVO le 1^{er} juillet 2013 en présence des élus, des services de police municipale, de police nationale et de gendarmerie (passation de pouvoir), de la police ferroviaire afin d'élaborer conjointement un dispositif dissuadant les intrus du Lac des Ciments. Si l'été 2013 a été marqué par 3 noyades, le bilan aurait pu être plus lourd sans la mise en place de ce dispositif.

Sous l'égide des élus, une seconde réunion s'est tenue le 14 novembre 2013, en présence de la gendarmerie, de la police municipale et du Transporteur KEOLIS cette fois, pour traiter des problèmes de sécurité dans le réseau de transport collectif et à la Gare de Persan. Cette réunion a permis de nettes améliorations pour le public et les chauffeurs, notamment par la mise en place d'agents de médiation.

9. La Culture

a. Salon Intercommunal des Talents Locaux



Le 9^{ème} Salon Intercommunal des Talents Locaux s'est tenu le dimanche 20 octobre 2013 à la salle Marcel CACHIN de PERSAN.

Depuis neuf ans, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a repris l'organisation de ce salon initialement créé à PERSAN il y a 20 ans pour promouvoir la créativité et les talents des artistes amateurs du territoire. Différentes techniques sont

mises à l'honneur : peinture, dessin, loisirs créatifs, broderie, bijoux fantaisie, perles, sont autant de talents qui ont trouvé leur place.

19 participants (25 en 2012) ont choisi d'exposer leurs travaux au 140 (200 en 2012) haut-valdoisiens qui avaient fait le déplacement.

Le prix du Public a été remis à **M. Gilles Rodier** pour ses toiles de « peinture à effet ».

Le prix du Jury a été remis quant à lui à **Mme Lenka Banvillet** de Beaumont-sur-Oise pour ses créations aériennes de peinture sur soie.

Le bilan de l'édition 2013 est l'occasion d'une prise de conscience d'une désaffection croissante de l'évènement.

Les artistes ont regretté la disposition de la salle, conforme aux volontés des services de sécurité incendie mais inadaptée à la rencontre avec le public, son manque de décoration, l'absence d'ambiance sonore.

A bien y regarder, le salon, uniquement réservé aux résidents de la CCHVO, souffre d'une organisation très conventionnelle, d'un manque de représentation intergénérationnelle, de renouvellement des artistes et des genres. Faute d'une « tête d'affiche » et d'une couverture médiatique suffisante, le salon ne parvient pas à attirer un public suffisant, à rayonner dans et hors le territoire.

OBJECTIFS 2014

- Faire le bilan du Salon avec artistes et les élus sans complaisance
- Faire des propositions innovantes, réalistes et réalisables de renouvellement de la formule.

b. Ecole de Musique



Le Conservatoire – Maison des Musiques, situé à Persan, bénéficie d'un fond de concours versé par la CCHVO à hauteur de 70 000€.

Cette somme permet au Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) de mener des actions d'intérêt communautaire. C'est un établissement d'enseignement artistique contrôlé par l'Etat dont la mission principale est l'enseignement de la musique.

L'école emploie 1 directeur et 2 secrétaires à temps complet (titulaires), 26 professeurs (dont 12 titulaires), dispense 225 heures d'enseignement par semaine à 589 élèves dont **400 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise**, la moitié résidant à Persan et l'autre moitié dans les 7 autres communes de la CCHVO.

La principale mission de l'établissement est l'enseignement de la musique. Les élèves, enfants et adultes, inscrits au conservatoire ont la possibilité de participer l'un des 18 instruments enseignés et participer aux activités de l'un des 21 orchestres, ensembles instrumentaux, chorales ou ateliers.

Ainsi, chacun d'entre eux peut recevoir une formation musicale individuelle complète (formation musicale, apprentissage de l'instrument et pratique collective – vocale et/ou instrumentale), ou simplement participer à une activité d'éveil ou de pratique collective (Atelier de Percussions du Monde, Chorale, Atelier de Musiques Actuelles...).

Depuis la rentrée 2005/2006, les habitants de la Communauté de Communes bénéficient des tarifs réservés jusqu'alors aux seuls habitants de Persan.

Depuis sa création, le Conservatoire a mis la pratique collective de la musique au cœur de son projet d'établissement. La musique « vivante » y tient donc une place importante.

72 concerts et animations diverses ont été réalisés à Persan mais aussi dans les communes voisines, dans le Val d'Oise et en Ile de France aussi bien par les élèves du Conservatoire que par les professeurs ou des musiciens professionnels invités. Ces actions de diffusion sont le fruit d'un partenariat privilégié avec l'Union Musicale de Persan, association qui gère un parc instrumental mis à disposition du Conservatoire ou loué aux élèves, et qui mène diverses actions culturelles (projets dans le cadre du Contrat de Ville, de Chantécole, d'échanges culturels...).

Sur le plan musical, l'année 2013 a été marquée notamment par :

- Le succès grandissant des « Concerts-sandwich » à destination des salariés et retraités (120 auditeurs en moyenne un midi en semaine)
- La poursuite des concerts « Famille », le mardi à 20h, une fois par trimestre
- « Chœurs, airs d'Opéras italiens » avec la participation de l'orchestre d'harmonie et du chœur d'adultes du CRC à l'invitation de la chorale des Chœurs des Pays de France
- Journée consacrée à un compositeur : « Franz Schubert »
- 3^{ème} Rencontre de Percussions avec les conservatoires du Val d'Oise
- Accueil à Persan du Forum des Ecoles de musique du Val d'Oise consacré à John Cage
- la 8^{ème} édition de « Musique à l'encre fraîche - la classe de composition de « Martin Matalon », une rencontre des élèves du Conservatoire de Persan avec la création et les jeunes compositeurs
- La « Discothèque amoureuse » des professeurs du Conservatoire
- Les « Avis aux amateurs » des orchestres et chœurs du Conservatoire
- La Rencontre Internationale de Chœurs de Jeunes
- En ouverture de la saison en octobre 2013, concert donné par l'Orchestre d'Harmonie des Gardiens de la Paix

En 2013, Le Conservatoire Municipal de Musique a poursuivi une politique très active de sensibilisation à la musique et de partenariat avec :

- l'Education Nationale :
- Eveil à la Musique en maternelle (4h/hebdomadaire)
- Projet « Chant choral et Education Musicale en ZEP » avec le cycle III de l'Ecole Paul Eluard I, le cycle 2 de l'Ecole Elémentaire Paul Eluard 2 et le Collège Georges Brassens de Persan (18h/hebdomadaire). Réalisations finales et participation à des projets du Conservatoire. Mixité des publics.
- Projet « Chantécole » sur quatre groupes scolaires primaires et maternelles de Persan (Jean Jaurès, Paul Eluard 1 et 2, Emilie Carles) et de Beaumont sur Oise (Paul Fort, Pauline Kergomard et Louis Roussel) – plus de mille élèves concernés.
- Orchestre à l'école «Vents» à l'Ecole Emilie Carles.
- la crèche, le C. L M / C.L.P. et la structure « Passerelle ».
- d'autres écoles de musique (CRR de Cergy-Pontoise, CRD d'Argenteuil, CRC d'Ermont...).
- avec les institutions musicales ou d'éducation départementales et régionales :
 - L'ADIAM Val d'Oise : Orchestre d'Harmonie du Val d'Oise
 - L'ARIAM Ile de France (« Musique à l'encre fraîche »)

Instruments enseignés

- les cordes frottées : Violon, Violon alto, Violoncelle, Contrebasse
- les cordes pincées : Mandoline, Guitare, Guitare électrique
- les bois : Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone
- les cuivres : Trompette, Cor d'harmonie, Trombone, Tuba
- les percussions : Batterie, Percussions (xylophone, timbales, etc.), Percussions traditionnelles (djembé, etc.)

Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Depuis la rentrée 2005/2006, les habitants de la Communauté de Communes bénéficient des tarifs réservés jusqu'alors aux seuls habitants de Persan.

Secrétariat du Conservatoire

Le Conservatoire – Maison des Musiques

Place de l'Hôtel de Ville

95340 Persan

Tél. : 01 39 37 46 86

Email : crc-secretariat@ville-persan.fr

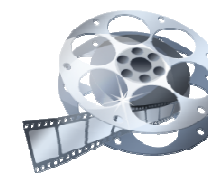
Site : www.ville-persan.fr

Horaires d'ouverture :

- 📌 Mardi : 13h - 21h30
- 📌 Mercredi : 9h - 21h
- 📌 Jeudi : 13h - 22h
- 📌 Vendredi : 13h - 21h30
- 📌 Samedi : 8h30 - 18h30
- 📌 **Fermé le dimanche et le lundi**

Fermeture annuelle pendant les mois de juillet et août

c. Cinéma « Le Palace »



En 2013, le Cinéma le Palace, situé à Beaumont-sur-Oise, a bénéficié d'un fond de concours versé par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise pour un montant de 30 000 €.

Le Palace est ouvert à tout public et accueille également les scolaires, les groupes à la demande (Centres de loisirs, entreprises...), et pour améliorer les recettes, loue sa salle.

En 2013, le Cinéma Beaumont Palace a enregistré 21 605 entrées.

Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Le cinéma Beaumont-Palace propose les Tickets Fidélité sous forme de carnet de 10 billets + 1 gratuit, au tarif préférentiel de 50€ pour les habitants de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, au lieu de 60€.

Tarif normal : 6€

Tarif réduit : 5 €

Les partenaires du Beaumont-Palace

Le Beaumont-Palace organise des séances de théâtre pour les enfants. En 2013, le cinéma a compté 480 élèves.

Ce cinéma participe chaque année au festival du film d'animation, organisé depuis dix ans par le Conseil Général du Val d'Oise (Ecrans VO). Dans ce cadre, le cinéma organise des séances « Ciné-goûter » pour les centres aérés et les particuliers ainsi que des séances pour les écoles pendant le temps scolaire. En 2012, le cinéma a comptabilisé 2 467 entrées pour 7 films présentés dans le cadre de ce dispositif aidé.

Par ailleurs, le cinéma accueille les jeunes des écoles, collèges et lycées dans le cadre de dispositifs pédagogiques mis en place par l'éducation nationale, le Conseil Général et le Conseil Régional (un film par trimestre et par niveau).

- Ecole au ciné : 3999 élèves pour 846 en 2012
- Collège au ciné : 936 collégiens pour 251 en 2012
- Lycée au ciné : 111 lycéens (pas d'inscription des lycées en 2012)

Le cinéma travaille également sa programmation en collaboration avec différentes associations, telles que Val d'Oise Québec ou encore ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Aide aux Citoyens).

	Nombre de films projetés	Nombre de séances	Nombre d'entrées
TOUT PUBLIC	157	729	11790
	Nombre de Films projetés	Nombre de classes	Nombre de Spectateurs
ECOLE AU CINEMA	5	49	3999
COLLEGE AU CINEMA	5	13	936
LYCEE AU CINEMA	3	4	111
SEANCES A LA DEMANDE (centre de loisirs, entreprises,etc...)	27	69	5399
TOTAL	197		21605
	Nombre	Recettes	
LOCATION SALLE	13	7800€	

Enfin, le Beaumont-Palace met sa salle à disposition des associations de théâtre, de musique ou de danse pour leur permettre de donner leurs représentations de fin d'année.

d. La 1^{re} Randonnée des Véhicules Anciens

Créée et organisée par monsieur Laurent CASANAVE, conseiller municipal de Nointel, cette randonnée au départ du Château de Nointel a réuni 36 voitures qui se sont rendues en cortège de commune en commune à la rencontre du public.

Dans l'esprit des Foulées du haut Val d'Oise, il s'agit d'une manifestation conviviale, d'une exposition temporaire de voitures de collection qui symboliquement, illustre l'union entre les 8 communes reprises dans la devise de la Communauté de communes « Unis pour aller plus loin ».

Cette manifestation lourde à organiser mais peu coûteuse a rencontré un vif succès auprès des participants et surtout du public qui en redemande.

Pour cette première édition, la CCHVO a apporté son soutien financier en prenant à sa charge les dépenses de communication et d'alimentation.



OBJECTIFS 2014 : RECONDUIRE LES FONDS DE CONCOURS ET LA RANDONNEE

10. Le sport

a. Foulées du Haut Val d'Oise

La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise organise les Foulées du Haut Val d'Oise. Le symbole de cette manifestation est de relier six villes sur 10,650 km. Cette course pédestre est la plus importante manifestation sportive intercommunale. Elle est inscrite au challenge départemental pour donner une meilleure visibilité à cette course et inviter

Recettes 2013		Pour rappel : 2012
Inscriptions	1 192.00 €	1 642.00 €
Partenariats	300.00 €	
Total	1 492.00 €	1 642.00 €

Dépenses 2013		Pour rappel : 2012
Communication	1 227.92 €	648.23 €
Matériel		809.55 €
Sécurité	760.00 €	340.00 €
Courses	247.58 €	286.54 €
Chronométrage de la course	1 320.00 €	348.60 €
Récompenses	543.96 €	150.00 €
Total	4 099.46 €	2 582.92 €

des sportifs de tout le val d'Oise à venir courir sur notre territoire. Les Foulées du Haut Val d'Oise est devenu le rendez vous annuel des coureurs valdoisiens qui n'ont pas renoncé en 2013 malgré une météo capricieuse, à l'origine d'une baisse de fréquentation (113 participants).

Cette manifestation a été possible grâce au concours des bénévoles, toujours aussi nombreux chaque année, et à qui la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise témoigne une grande reconnaissance.

La Collectivité remercie également les services de sécurité : les services de police municipale, la Croix-Rouge l'Association Brioline de Sécurité et d'Assistance Cibie ainsi que ses précieux partenaires : Kéolis Val d'Oise, Boutique Marathon, Nexity, le Crédit Agricole de Beaumont-sur-Oise, Interflora, Ports de Paris, l'association des entreprises du Haut Val d'Oise, la Gazette du Val d'Oise et le Conseil Général qui ont permis d'optimiser la sécurité et d'offrir de belles récompenses à tous les coureurs.

En 2013, un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants à l'issue de la course. 52% d'entre eux y ont répondu. L'analyse de cette enquête montre que :

- ✓ 97% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'accueil et de l'organisation du départ
- ✓ 98% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'arrivée
- ✓ 93% ont été satisfaits ou très satisfaits de l'ambiance
- ✓ 98% ont été satisfaits ou très satisfaits du dispositif de sécurité

Ce questionnaire a également permis de recenser les recommandations des athlètes en vue d'améliorer l'édition 2014.



b. Gymnase Diagana

Le gymnase S. Diagana est un équipement recevant du public de catégorie 4.

Le gymnase S. Diagana, situé à Beaumont-sur-Oise, est géré par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise depuis 2006, et non plus par la commune sur laquelle il est bâti.

Cette gestion implique l'encadrement du gardien du gymnase, la gestion de la mise à disposition de cet équipement à l'Education Nationale et aux associations sportives du territoire, le financement et l'organisation de l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs du gymnase ainsi que la mise en sécurité du bâtiment et de ses usagers.

En 2011, la Communauté de Communes a perçu 3 732 € pour la gestion et l'entretien du gymnase Diagana. Cette somme correspond au montant de la subvention perçue par la Communauté de Communes, dans le cadre de la convention tripartite entre le Conseil Régional, l'Education Nationale et la CCHVO signée en 2007, en contrepartie de la mise à disposition du gymnase au lycée Evariste Galois.

Les principales dépenses

Dépenses de Fonctionnement du Gymnase	2012	2013
EDF	12 282,62 €	10 060.71 €
GDF	5 524,5 €	6 186.58 €
Eau	277,18 €	543.22 €
Télécommunications	536,73 €	760.63 €
Entretien Des Installations	9 260,9 €	4 458.96 €

Vérification Des Installations	671,02 €	941.73 €
Vêtements de travail	21.89 €	52.01 €
Pharmacie	67.61 €	55.43 €
Produits d'entretien	492.37 €	548.57 €

Dépenses d'investissement	2012	2013
Remboursement emprunt	2 803.90 €	2 837.56 €
Acquisition chauffe-eau et coffre registre sécurité	2 503.66 €	
Registre sécurité – coffret	51.91 €	

Mise à disposition :

Le gymnase S. Diagana est mis à disposition de :

- L'éducation nationale : les professeurs d'éducation physique et sportive du lycée E. Galois dispensent leurs cours aux lycéens tous les jours de l'année scolaire
- Associations : des associations sportives peuvent utiliser du gymnase S. Diagana tout au long de l'année scolaire, en soirée et en dehors des vacances, à titre gracieux
- De partenaires, le week-end, dans le cadre de l'organisation de rencontres ou de compétitions sportives

La mise à disposition du gymnase est formalisée par signature d'une convention.

Planning d'occupation du gymnase S. Diagana pour l'année 2012/2013 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Education Nationale	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30
UNSS	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30	17h30 – 19h30
Associations			Tennis Club 19h45 – 21h45	Modélisme 19h45 – 21h45	Tai-Chi 19h30 – 21h45

OBJECTIFS 2014

- Reconduire les Foulées du Haut Val d'Oise et améliorer la formule pour obtenir une participation plus large
- Optimiser la gestion du gymnase Diagana et l'ouvrir davantage aux utilisateurs

Sécurité :

Les contrôles de sécurité réglementaires sont effectués annuellement par des experts qui vérifient :

- Les installations électriques
- Les buts sportifs
- Les installations de gaz combustibles
- Les moyens de secours et les équipements concourant à la sécurité incendie
- Les extincteurs

En 2013, ces vérifications et mises aux normes représentent un budget global de 1 326.12 €.

c. Piscine Intercommunale

La **piscine intercommunale** accueille différents types de publics pendant tout l'année. Sa vocation première est l'apprentissage de la natation. Elle reçoit également trois clubs (Caneton Club, le Subaquacub et le Triathlon) et des associations. L'équipe des maîtres nageurs sauveteurs (MNS) propose différentes activités comme l'aquabike, aquagym, bébés nageurs.

De nouvelles activités ont été mises en place cette année comme l'organisation des soirées familles, la possibilité de fêter son anniversaire à la piscine. La piscine intercommunale a aussi la particularité d'accueillir des publics diversifiés (pompiers, gendarmes, policiers,) et des publics fragilisés (patients des établissements de santé).

Le budget alloué en 2013 est de 1 174 135.23 €. Une partie des recettes provient du développement des activités proposées par la piscine (aquagym, aquabike, etc...). Cette dernière représente un total de 129 459.20 €.

Les recettes engendrées par les activités sont de 258 344.17€, les entrées du public sont de 125 700.48€.

En 2013, des travaux de remise en état de la charpente métallique ont été réalisés à hauteur de 63 587€.

La fréquentation de l'établissement :

- ✓ Les scolaires (écoles et collèges) avec 24797 élèves en 2013.
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h30
- ✓ Le Caneton Club avec 691 licenciés.
 - Du lundi au vendredi de 17h à 22h (les mercredis et samedis de 12h à 14h)
- ✓ Le Subaqua Club avec 82 licenciés.
 - Les mardis de 20h30 à 22h
- ✓ Le Club de Triathlon de Beaumont avec 50 licenciés.
 - Les lundis et jeudis de 20h à 22h et les samedis de 13h à 14h
- ✓ Les Sapeurs-Pompiers (brigades de Beaumont et de Persan).
 - Les mercredis de 9h30 à 10h30.

	Horaires				Horaires en Vacances Scolaires				Horaires d'Eté			
	Matin		Après midi		Matin		Après midi		Matin		Après midi	
Lundi	11h45	13h45	17h	20h15	10h	14h	15h	20h15	12h		20h	
Mardi	12h	13h45	17h	20h15	10h	14h	15h	20h15	9h30		20h	
Mercredi	9h30	12h	14h	20h15	10h	12h	15h	20h15	9h30		20h	
Jeudi	12h	13h45			10h	14h	15h	17h	9h30		20h	
Vendredi	12h	13h15	17h	21h45	10h	14h	17h	21h45	9h30		20h	
Samedi	9h30	12h	14h	18h	9h30	12h	14h	18h	10h		19h30	
Dimanche	9h	13h			9h	13h			9h	13h		

Dépenses	2013
Entretien Charpente métallique	63 587.13
Sono	975.46
matériel roulant et autres biens mobiliers	7 111.77
Fournitures administratives	1 721.01
Produits d'entretien et petit équipement	28 772.15
Remboursement de frais à la CCHVO	689 043.80
Location copieur et contrats de prestations	4 520.64
Maintenance, bâtiment et taxes foncières	38 845.76
Vérification annuelle et analyses	2 583.68
Transports collectifs	48 563.17
Vêtements de travail	856.60
Frais de télécommunications	3 249.52
Eau-EDF-GDF-Carburant	209 981.64
Formations obligatoires	2 321.05
Assurances (bâtiment + un véhicule)	5 641.09
TOTAL	1 107 774.47

Budget 2013	Dépenses réalisées	Recettes réalisées
Investissement	64 562.59 €	35 155.83 €
Fonctionnement	1 058 880.04 €	1 152 834.57 €
TOTAL	1 123 442.63 €	1 187 990.40 €

Le projet de nouvelle piscine :

L'année 2012 a été l'année de l'acquisition du terrain d'assiette de la future piscine.

Ce coup d'envoi s'est concrétisé en 2013 par la recherche (en avril) et la sélection (en juillet) après mise en concurrence, d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en la personne du groupement Mission H2O et Propolis.

En étroite relation avec les utilisateurs et les services de la piscine, et sur la base des différentes études réalisées de puis 1998, le groupement a élaboré un programme reprenant les recettes qui ont fait le succès de notre établissement vieillissant :

- Un établissement adapté à l'apprentissage de la natation et aux besoins des scolaires, à la pratique sportive et à la fréquentation familiale,
- Un établissement équipé d'un bassin d'entrainement, d'un bassin d'apprentissage adapté aux cours collectifs et un bassin ludique,
- Un établissement largement ouvert sur le solarium

En y ajoutant un espace de remise en forme complémentaire à l'activité aquatique.

Ce programme, qui s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire définie par les précédentes études simplement réactualisée, sera présenté (et adopté) au conseil communautaire du 20 janvier 2014.

OBJECTIFS : 2014

- Revoir les horaires d'ouverture et les adapter aux besoins du public (Périodes scolaires, petites vacances scolaires, vacances d'été)
- Consolider les activités existantes, en veillant à leur équilibre financier et fidéliser le public

Proposer de nouvelles activités lucratives et reconquérir le public (Aquabike, aquagym, sauvetage sportif, Water-polo, soirée spéciale famille, fêter son anniversaire à la piscine...)

- Préparer le jury de concours et choisir le maître d'œuvre
- Suivre le bon déroulement du projet en veillant au respect de l'enveloppe budgétaire
- Rechercher des solutions innovantes et efficaces en mettant l'accent sur deux aspects fondamentaux du projet : la performance énergétique et l'accessibilité

11. La communication

a. La Lettre du Haut Val d'Oise

Le bulletin intercommunal est édité à hauteur de 13 800 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des haut-valdoisiens grâce à des vacataires et des élus volontaires.

La volonté est d'informer nos administrés des projets et des événements intercommunaux.

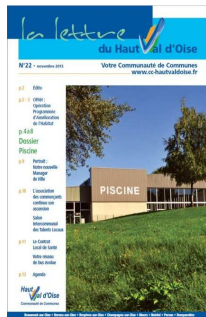
La Lettre du Haut Val d'Oise concourt, en effet, à la création d'une identité haut-valdoisienne.

En 2012 et à cause de changements dans les équipes, la Lettre du Haut Val d'Oise n'a pu être éditée que deux fois, en mars et en octobre.

En 2013, La Lettre du Haut Val d'Oise a de nouveau été éditée deux fois en mai et novembre.

Comme depuis trois ans, elle est produite sur papier recyclé dans le cadre de notre démarche écoresponsable. Elle est aussi disponible au téléchargement depuis le site de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise www.cc-hautvaldoise.fr.

Toutefois, sa charte graphique, son format et son contenu accuse son âge, et bien que toujours lue (la lettre est réclamée en cas de retard de distribution), la Lettre apparaît comme un support « daté » de communication.



OBJECTIFS 2014

- Proposer une nouvelle politique de communication en début de mandat, en intégrant une nouvelle charte graphique, un format magazine plus approprié aux besoins de communication autour des grands projets de la CCHVO (le Numérique, la nouvelle piscine, l'OPAH, le Contrat Local de Santé),
- S'appuyer sur le réseau des acteurs de la communication des 8 communes membres, créer des synergies pour faire émerger des interactions de communication entre l'ensemble des partenaires
- Ouvrir les supports de communication et encourager le sponsoring

b. Site Internet

En 2013, le site de la CCHVO continue d'être très fréquenté (nombre de connections élevé), sans qu'il soit possible d'identifier les informations parcourues.

Le site souffre d'une structure rigide, archaïque ne facilitant pas son administration. Il est peu ergonomique, et pas du tout évolutif.

De plus, les informations traitées sont périmées de longue date, ou bien mise en ligne très tardivement. La confusion procède également de la coexistence d'un site propre à la piscine, lui aussi complètement obsolète.

Toutefois, le site fait son office en renvoyant par des liens à des supports à jour en matière de transport en particulier.

OBJECTIFS 2014

- Dans le cadre d'une nouvelle politique de communication en début de mandat, doter la CCHVO d'un nouveau site ergonomique, simple, évolutif et peu coûteux plus approprié aux besoins de communication autour des grands projets de la CCHVO (le Numérique, la nouvelle piscine, l'OPAH, le Contrat Local de Santé),
- S'appuyer sur le réseau des acteurs de la communication des 8 communes membres, insérer du contenu et des liens pour relayer les informations communales et inversement,
- Faire le choix d'un outil interactif et interopérable pour favoriser l'émergence de formulaires en ligne et téléservices dans le sens d'une simplification des démarches administratives.

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

ADRESSE :

16, rue Nationale
95 260 Beaumont-sur-Oise
(1er étage) – accès des personnes à
mobilité réduite par ascenseur

HORAIRES D'OUVERTURE :

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h30.

COORDONNEES :

Tél. : 01 39 37 59 70

Fax : 01 39 37 94 14

Contact : accueil@cchvo.com

Site Internet : www.cc-hautvaldoise.fr

